

28  
février  
2013

## Petit-déjeuner conférence de la Protection Sociale

### ANI

### Ce qui va changer pour les complémentaires Santé

Le monde de la Protection Sociale est en ébullition depuis la signature de l'Accord National Interprofessionnel, ANI, du 11 janvier 2013. Les raisons d'une telle agitation de place se concentrent sur les deux premiers articles de l'accord.

- L'article 1 de l'ANI pose le principe d'une couverture complémentaire Santé obligatoire au bénéfice de tous les salariés. Sous réserve de l'adoption de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires nécessaires à l'application de l'ANI, la main est laissée en premier lieu aux branches puis par défaut aux entreprises pour parvenir à une généralisation de la couverture santé au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- L'article 2 prévoit la généralisation du financement par mutualisation de la portabilité des couvertures Santé et Prévoyance aux demandeurs d'emploi et l'extension de la durée de la portabilité de 9 à 12 mois.

Anna Ferreira, Michel Hallopeau, avocat et avocat associé chez Fidal, Pierre-Alain Boscher, directeur de la Protection Sociale, Dinis Pires, manager chez Optimind Winter, vous présenteront les effets de l'article 1 et 2 de l'ANI sur les dispositifs de complémentaire Santé et Prévoyance.

#### OPTIMIND WINTER

Pierre-Alain Boscher, directeur Protection Sociale  
Dinis Pires, manager

#### FIDAL

Anna Ferreira, avocat associé  
Michel Hallopeau, avocat associé

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Introduction

#### Une couverture santé généralisée

- > *Dispositions de l'ANI*
- > *Modalités d'entrée en vigueur*
- > *Conséquences sur les accords de branche existants, sur les négociations à venir et pour toutes les entreprises*
- > *Rappel du contexte relatif aux exigences posées par le décret du 9 janvier 2012 pour l'exonération de charges sociales, et du principe relatif à l'égalité de traitement entre les salariés*

#### La portabilité des droits

- > *Mesures nouvelles et calendrier de mise en œuvre*
- > *Impact concret pour les employeurs et les salariés*

#### Les complémentaires Santé en France

- > *Équipement des entreprises françaises*
- > *Panorama des accords de Branches*

10h15 : Questions / réponses

10h30 : Fin du petit-déjeuner

**Le nombre de places étant limité,  
nous vous invitons à confirmer votre présence avant le 26 février 2013.  
Pour vous inscrire : [pdj@optimindwinter.com](mailto:pdj@optimindwinter.com) / Réf. 20130228**

#### Les horaires

Durée : 1h30  
8h30 : Café d'accueil  
9h00 : Présentation  
10h15 : Question-réponse  
10h30 : Fin du petit-déjeuner

#### OPTIMIND WINTER

Leader de l'actuariat conseil et de la gestion des risques en France avec ses 180 collaborateurs, OPTIMIND WINTER constitue l'interlocuteur de référence pour les assureurs, mutuelles, administrations, banques et grandes entreprises qui souhaitent un partenaire métier de haut niveau les accompagnant dans leurs projets stratégiques en actuariat conseil, protection sociale, risk management, projets & assistance à maîtrise d'ouvrage.

#### FIDAL

Premier cabinet d'avocats d'affaires en France, accompagne votre entreprise dans ses problématiques juridiques et fiscales FIDAL intervient depuis 90 ans dans tous les domaines du droit des affaires.

#### Où ?

Optimind Winter  
Auditorium  
46 rue La Boétie  
75008 Paris